

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Nom du produit: **GEL FRIZZ**

Code du produit: 202

UFI: RVU0-K094-R007-632M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles : Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU22 Utilisations professionnelles : Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) ·

Emploi de la substance / de la préparation Décapant peinture

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur :

TEXXIUM

58 rue de Maïtena

40260 CASTETS

Tel 05.58.37.27.20

Email : texxium@texxium.fr**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Tel 01.45.42.59.59

Société / Organisme : ORFILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger GHS02, GHS07
- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
méthylal
- Mentions de danger
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient hermétiquement fermé.

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Mélanges**

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9	Alcool benzylique ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332	25-50%
CAS: 646-06-0 EINECS: 211-463-5	1,3-dioxolane ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	10-25%
CAS: 64-18-6 EINECS: 200-579-1	acide formique ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C 90 % Skin Corr. 1B; H314: 10 % $\leq$ 90 % Skin Irrit. 2; H315: 2 % $\leq$ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 2 % $\leq$ 10 %	$\geq 2,5$ -<10%
CAS: 109-87-5 EINECS: 203-714-2 Reg.nr.: 01-2119664781-31	méthylal ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Skin Sens. 1, H317	2,5-10%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6	méthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; ⚠ STOT SE 1, H370 Limites de concentration spécifiques: STOT SE 1; H370: C 10% STOT SE 2; H371: 3 % $\leq$ 10 %	$\leq 2,5$ %

FR

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des mesures de premiers secours**

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Après inhalation:

- Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

- Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières.
- Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.

Après ingestion: Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Éviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 64-18-6 acide formique	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 9 mg/m ³ , 5 ppm
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 9 mg/m ³ , 5 ppm
CAS: 109-87-5 méthylal	
VLEP (France)	Valeur à long terme: 3100 mg/m ³ , 1000 ppm
CAS: 67-56-1 méthanol	
VLEP (France)	Valeur momentanée: 1300 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée, (11)
IOELV (EU)	Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm Peau

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle ·

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. ·

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales

État physique	Liquide
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	45,5 °C (CAS: 109-87-5 méthylal)
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,3 Vol % (CAS: 100-51-6 Alcool benzylique)
Supérieure:	13 Vol % (CAS: 100-51-6 Alcool benzylique)
Point d'éclair	-18 °C
Température d'inflammation:	235 °C (CAS: 109-87-5 méthylal) · Température de
décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	133 hPa (CAS: 646-06-0 1,3-dioxolane)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C: 0,98 +/- 0,04 g/cm³ · Densité relative	Non
déterminé. · Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide visqueux
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.	
Teneur en solvants:	
VOC (CE)	26,85 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique
Substances et mélanges explosibles néant
Gaz inflammables néant

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs très inflammable
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.2 Stabilité chimique**

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses *Aucune réaction dangereuse connue.***10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***10.6 Produits de décomposition dangereux:**

La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 ·
 Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

Oral	LD50	1.230 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (lapin)

CAS: 646-06-0 1,3-dioxolane

Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	8.480 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	20.650 mg/l (rat)

CAS: 64-18-6 acide formique

Oral	LD50	1.100 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

CAS: 109-87-5 méthylal

Oral	LD50	5.708 mg/kg (lapin)
------	------	---------------------

CAS: 67-56-1 méthanol

Oral	LD50	5.628 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	15.800 mg/kg (lapin)

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ·

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique:

CAS: 100-51-6 Alcool benzylique

IC50	230 mg/l (daphnia)
------	--------------------

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB - PBT:**

Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes -

Autres indications écologiques:

générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets -**

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR, IMDG, IATA

UN2924

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

(suite de la page 7)

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

(DIOXOLANNE, ACIDE FORMIQUE)

IMDG, IATA

2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A.

FLAMMABLE LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(DIOXOLANE, FORMIC ACID)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe
Étiquette3 (FC) Liquides inflammables.
3+8

IMDG

Class
Label3 Liquides inflammables.
3/8

· IATA

Class
Label3 Liquides inflammables.
3 (8)**14.4 Groupe d'emballage**

ADR, IMDG, IATA

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 338

No EMS:

F-E,S-C

Segregation groups

Acids

Stowage Category

B

Stowage Code

SW2 Clear of living quarters.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

· ADR	1L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E2
· Quantités exceptées (EQ)	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
	Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

IMDG	
Limited quantities (LQ)	1L
Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 2924 LIQUIDE INFLAMMABLE, CORROSIF, N.S.A. (DIOXOLANNE, ACIDE FORMIQUE), 3 (8), II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 69

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation chimique n'a pas été réalisée.

GEL FRIZZ - 202**Fiche de données de sécurité**

selon 2020/878/CE modifiant 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 07.09.2023

Numéro de version 1

Révision: 07.09.2023

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes. ·

Date de la version précédente: 09.05.2023

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB:

very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 1

· * Données modifiées par rapport à la version précédente